



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-HQU-267

Déposé le : 09.06.16

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Là haut sur le Jura trône le papier jauni du SPJ.

Question posée

Le domaine de Monteret près de St Cergue comprend une vieille maison au charme désuet et une bâtisse moderne. Toutes deux sont affectées à l'accueil de camp de vacances de jeunesse.

Un camp de la Fondation des enfants suisses de l'étranger a eu l'occasion de séjourner dans la vieille bâtisse dont il nous étonnerait que la conformité soit son point fort.

Au panneau d'affichage figure l'autorisation du SPJ, jaunie par le temps, qui valide cette autorisation pour 10 ans. Or les 10 ans sont écoulés depuis plus de six mois.

Question : comment le SPJ contrôle-t-il les maisons de vacances durant l'intervalle de l'autorisation pour éviter un renouvellement automatique auquel il ne procède pas, sans revoir les conditions d'exploitation ?

Nom et prénom de l'auteur :

Philippe Vuillemin

député

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :